Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15695H1-BF

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15695H1-BF

Point n° : 29

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2022 - Décision modificative N°2 - Budget principal

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

La décision modificative N°2 qui vous est présentée concerne le **Budget Principal.**

BUDGET PRINCIPAL

La modification du budget principal proposée s'élève globalement à **157 000 €**

dont en section de **fonctionnement** **157 000 €**
et en section **d'investissement** **0 €**

En section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
011- Charges à caractère Général	38 600,00	Etude de mutualisation des services informatiques et expertise pour les abords du Mur Saint Joseph
012– Frais de personnel	150 000,00	Complément d'enveloppe
65- Autres charges de gestion courante	8 000,00	Licence informatique.
023 - Virement vers la section d'investissement	- 39 600,00	Virement vers la section d'investissement
TOTAL	**157 000,00**	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
73- Impôts et Taxes	9 000,00	Participation GMVA à l'étude de mutualisation des services informatiques
74– Dotations et participations	148 000,00	Equilibre de la DM par l'enveloppe des droits de mutation
TOTAL	**157 000,00**	

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15695H1-BF

En section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
20- (hors 204) – Immobilisations Incorporelles	- 20 000,00	Virement entre autorisations de programme afin principalement d'apporter un complément de financement pour le stade de la Rabine pour 1 200 000 €
21- Immobilisations corporelles	- 165 000,00	
23- Immobilisations en cours	145 400,00	
45 – Opération pour compte de tiers	39 600,00	Opération pour compte de tiers
TOTAL	**0,00**	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 39 600,00	Virement de la section de fonctionnement
45 – Opération pour compte de tiers	39 600,00	Opération pour compte de tiers
TOTAL	**0,00**	

BUDGET RESTAURANTS MUNICIPAUX

La décision modificative des restaurants présente uniquement des variations de crédits en section de fonctionnement afin de financer un complément d'enveloppe pour la masse salariale de 10 000 € ainsi qu'une provision pour créances irrécouvrables à hauteur de 15 000 €.

Ces dépenses nouvelles sont financées par des diminutions de crédits sur le chapitre des charges générales et sur les admissions en non-valeur. Une recette complémentaire de 3 000 € au titre des indemnités journalières vient équilibrer la section de fonctionnement.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les décisions modificatives numéro 2 du budget principal et du budget annexe des restaurants pour l'exercice 2022 telles qu'elles vous sont présentées et détaillées dans les maquettes budgétaires annexées ;

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15695H1-BF

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix
Contre : 5 voix
Abstentions : 4 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS